

## **Question orale de Mme Kattrin Jadin au ministre des Affaires étrangères et de la Défense sur "L'accord entre le SGRS et les services secrets rwandais"**

**Kattrin Jadin (MR):** Monsieur le ministre, alors que la Sûreté de l'État belge lutte contre les activités des services secrets rwandais en Belgique, le service de renseignement militaire belge aurait cependant signé en 2016 un accord avec les services secrets du Rwanda avec le consentement du ministre de la Défense de l'époque.

Bien consciente qu'il s'agit d'une matière très confidentielle, la situation autour de cet accord reste toutefois assez nébuleuse de la sorte que le Comité P vient de prendre ce dossier à bras-le-corps.

Monsieur le ministre, pouvez-vous faire le point avec nous sur cette situation assez obscure?

### **Réponse du ministre:**

Madame Jadin, le SGRS exécute ses missions d'application de la loi organique du 30 novembre 1998 des services de renseignement et de sécurité. Le SGRS ne communique pas publiquement sur des dossiers qui pourraient mettre la sécurité du pays, celle des ressortissants belges à l'étranger, de son personnel ou ses missions en danger. Le Comité permanent de contrôle des services de renseignement et de sécurité, le Comité R, est informé des activités du SGRS.

**Réplique de Kattrin Jadin (MR):** Monsieur le ministre, donc la réponse est non! Je vous en remercie.